

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

BP 69 - 21072 DIJON CEDEX
03.80.70.45.51
minitel 3617 infogreffe
www.infogreffe.fr

FIDAL

4 rue Jeanne Barret
Parc Valmy BP 57015
21070 DIJON CEDEX

V/REF :

N/REF : 74 B 58 / 2008-A-5057

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DIJON certifie qu'il a reçu le 23/12/2008,

Rapport du commissaire à la transformation

- Transformation en société par actions à directoire et conseil de surveillance

Concernant la société

A. SABATIER

Société à responsabilité limitée

rue du Moulin

21120 Marcilly-sur-Tille

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-5057 le 23/12/2008

R.C.S. DIJON 301 342 598 (74 B 58)

Fait à DIJON le 23/12/2008,

Le Greffier



LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE



10

12

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 23 DEC. 2008
sous le n° A

8057

SARL A.SABATIER

48

S.A.R.L. au Capital de 50 308,18 Euros

25

Rue du moulin

21 120 MARCILLY SUR TILLE

11

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL A.
SABATIER EN SOCIETE PAR ACTIONS A
DIRECTOIRE ET CONSEIL DE
SURVEILLANCE

25

11

6

Assemblée générale du 02 janvier 2009

3

8

6

55

RAPPORT présenté par - **ADDEX AUDIT-FIDELIS**

 Commissaire aux comptes
 Compagnie Régionale de Dijon

 à - L'Assemblée Générale extraordinaire des
 associés

 sur - La transformation de la SARL
 A.SABATIER en SA

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution des missions qui nous ont été confiées par les associés de SARL A.SABATIER en date du 11 novembre 2008 et en application des articles 223-43 et 224-3 du Code de Commerce, nous vous présentons nos rapports sur la transformation de votre société en Société par Actions à Directoire et Conseil de Surveillance.

1 : Rapport prévu à l'article L 223-43 du Code de Commerce

Nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nos travaux ont consisté en :

- Une revue sur les comptes clos au 31 décembre 2007,
- Une revue des événements postérieurs ayant une incidence significative sur vos comptes à la date de ce rapport.

Nos diligences ont consisté en un examen limité de ces comptes complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

Notre analyse de la situation de la société est la suivante.

- . La situation au 31 décembre 2007 fait apparaître un résultat net de + 64 652 € et une situation nette de 921 050 € pour un capital social de 50 308 €.
- . Votre société détient des titres de participation à hauteur de 1 046 113 € au 31 décembre 2007.
- . L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juin 2008 a autorisé l'achat de 1 875 actions de la SAS AU JAMBON DE BOURGOGNE, représentant 50% des droits de la société, moyennant un prix total de 731 000 €. Cette acquisition est financée par un emprunt de 731 000 € de nominal au taux de 5, 7%.

SARL A.SABATIER: Rapport sur la transformation en SA

ADDEX AUDIT - FIDELIS
COMMISSAIRES AUX COMPTES
2, boulevard de la Trémouille
21000 DIJON

- . La valeur des titres inscrits à l'actif de votre bilan nous semble fondée au regard des éléments d'analyse mis en œuvre et de l'information dont nous disposons à la date de ce rapport.
- . La situation financière apparaît équilibrée.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

2 : Rapport prévu à l'article L 224-3 Code de Commerce

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nos travaux ont consisté en :

- Une revue sur les comptes clos au 31 décembre 2007,
- Une revue des événements postérieurs ayant une incidence significative sur vos comptes à la date de ce rapport.

Nos diligences ont consisté en un examen limité de ces comptes complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux et sous réserve que votre assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2009 approuve cette opération, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Dijon,

Le 15 décembre 2008,

Le Commissaire aux Comptes,

ADDEX AUDIT-FIDELIS

Alain DAUMAS

ADDEX AUDIT - FIDELIS COMMISSAIRES AUX COMPTES 2, boulevard de la Trémouille 21000 DIJON
